Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 95 (1944)

Heft: 7

Artikel: Le peuplier de St Saphorin (Vaud)

Autor: Grivaz, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784889

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

garde sa pureté enchanteresse. Une horde de petits animaux, lapins, hermines, écureuils, chiens de prairies, envahit les ruelles du village, puis s'évanouit dans le lointain sans avoir poussé un seul cri pendant la galopade effrénée. Les ours, lourdauds et mastocs, forment l'arrièregarde de l'armée en déroute. Par pelotons de quinze à vingt, ils trottent le long des rues, silencieux, l'œil hagard, sans entendre les furieux aboiements des chiens... Puis des rayons solaires perdent leur éclat et, passant par le rouge cuivre et par le brun foncé, enveloppent le paysage de voiles de deuil. L'air est déjà irrespirable; il émane de la forêt des souffles de fournaise. Brusquement, les flammes apparaissent derrière le rideau de fumée. Et c'est un spectacle grandiose, tragique, inoubliable.»

«Il y des années qui sont marquées d'une pierre noire dans les annales des Etats-Unis et du Canada. Telle fut 1908, où les feux de forêts furent si nombreux et si intenses que le vent était impuissant à dissiper la fumée et qu'une grande partie du continent américain fut recouverte pendant l'automne d'un brouillard, parfois très épais, qui causa à son tour nombre de catastrophes. C'est ainsi qu'en octobre 1908, un incendie de forêt éclata dans la région du lac Michigan, où il n'était pas tombé une goutte d'eau depuis plus de deux mois. Bientôt l'écran de fumée s'étendit sur une longueur de trois cents kilomètres et vingt de largeur. Dix mille hommes s'efforçaient en vain de creuser des tranchées pour limiter l'extension du fléau. Le feu dura huit jours. Des villages entiers furent consumés; on eut à déplorer plus de quinze cents victimes.

» Plus dangereux encore sont les feux du sol, qui se propagent par les racines, les débris de plantes, qui couvent pendant des semaines et qui peuvent cheminer ainsi à travers d'immenses espaces dénudés, pour éclater soudain sur un point ou sur un autre. C'est un incendie de ce genre qui détruisit, le 8 septembre 1908, une ville de 6000 habitants sise sur les bords du lac Supérieur. Les habitants de la ville avaient vu traîner, depuis quelque temps, une sorte de fumée jaunâtre dans la région, mais ils n'y avaient pas attaché d'importance. Vers 4 heures de l'après-midi, un vent violent se leva, la forêt toute proche prit feu, le feu bondit à travers la clairière et embrasa la ville. Le soir, il ne restait plus rien de ce qui avait été une bourgade florissante. »

Le peuplier de St Saphorin (Vaud)

Le Journal forestier suisse paraît être bien en retard pour parler aujourd'hui d'une affaire — car ce fut vraiment une affaire —: celle du peuplier de St-Saphorin, après que la presse romande s'en était emparée avec une ardeur toute combative. Mais il fallait une note finale et le Journal forestier est tout indiqué pour la donner.

En 1845, alors que les événements politiques de l'époque jetaient les uns contre les autres les partisans d'un vieux régime contre ceux du progrès, quelques jeunes gens de St-Saphorin allèrent prendre un peuplier qui se trouvait en dessous d'un village voisin et le plantèrent sur la place de l'église. Il fut planté, raconte la chronique, au bruit des chansons et des cris de joie des assistants; on mit force fumier autour de ses racines et on l'arrosa copieusement d'eau « tandis que le gosier des St-Saphorinois fut abreuvé sans mesure des bons crus de ce coin de pays ».

Libéraux et radicaux rivalisèrent, si ce n'est d'esprit du moins d'à-propos. L'écriteau placé pendant la première nuit qui suivit la plantation et portant les vers

> Arbre de famine Planté par la « Vermine » Tu serviras de poteau Pour pendre tous les radicaux,

fut remplacé la nuit suivante par un deuxième, portant ces vers un peu plus rosses:

> Si à la place on avait planté un chêne Comme arbre de la liberté Ses fruits auraient nourri avec peine Les libéraux qui l'ont planté.

Depuis 1845, l'arbre a prospéré magnifiquement et s'est si bien adapté au paysage que l'on ne pouvait concevoir St-Saphorin sans son peuplier. La Société vaudoise de sylviculture l'avait honoré en 1910, en le classant parmi les beaux arbres du canton.

Mais un siècle vieillit aussi un arbre, fût-il même le peuplier de St-Saphorin.

Sa cime avait dépéri et son tronc était devenu complètement creux sur 12 mètres de hauteur; ses racines se sont révélées pourries lors de son abatage. Il était devenu à ce point un danger que les autorités avaient fait des démarches auprès d'une compagnie d'assurance pour se couvrir d'accidents possibles.

Consulté à ce moment, le Service forestier ne put que conseiller l'enlèvement de l'arbre et son remplacement par un sujet qui, dans quelques années, redonnerait à St-Saphorin son aspect d'antan.

Unanimés, les autorités communales décidèrent l'exploitation du peuplier.

C'est alors qu'une vague de protection, à laquelle il faut rendre hommage, déferle sur le paisible village. Ingénieurs, jardiniers spécialistes dans la culture des arbres d'avenues, homme de lettres, dessinateurs de talent, présidents de sociétés de protection, cherchent, si ce n'est à sauver, du moins à prolonger l'existence du condamné.

Mais les autorités communales, conscientes de leurs responsabilités, restent fermes sur leur décision.

On s'adresse alors à l'Etat, lui demandant, conformément à la nouvelle loi sur la protection des sites, de classer l'arbre.

L'Etat, pas plus que les autorités communales, ne veut prendre pareille responsabilité.

Et le condamné est abattu, mais après avoir fait couler de tels flots

d'encre que, pour finir, le public en devenait lassé. Les derniers articles ont failli faire éclater une lutte politique, les plus belles encres vertes et noires s'étant affrontées! Il faut rappeler aussi que la Ligue suisse pour la protection de la nature s'était occupée du cas.

Heureux pays qui, en ces temps de misère, réussit à se passionner pour le sort d'un végétal.

L'abatage n'a pas été sans peine. Le peuplier mesurait 32 mètres de hauteur et une circonférence de 3,50 mètres; il était entouré d'habitations. L'entreprise s'en est tirée à son honneur. Le coût de l'abatage, mis en soumission, s'est monté à 630 francs. Le bois a été acheminé dans les dépôts de la commune, en ce qui concerne le bois de feu, alors que le bois de service a été attribué à l'usine de Vernayaz.

Sitôt la place débarrassée, un nouveau sujet fut mis en terre le 15 avril, avec tout le cérémonial qui convenait.

Comme en 1845, il fut planté au bruit des chants et des cris de joie de toute la population rassemblée, mais sans les excès d'il y a un siècle, tout au moins jusqu'à notre départ.

Les cloches ont sonné, les écoles ont chanté, autorités et invités se sont fait entendre.

Puis, protecteurs et... destructeurs prennent le verre de la concorde.

Tout est bien qui finit bien.

Puisse le nouveau peuplier, haut de 12 mètres, plein de vigueur, prospérer et devenir, par la suite, l'arbre planté l'année de la paix!

F. Grivaz.

L'if dans le Jura

L'if (Taxus baccata), ce conifère dont les fruits ne sont pas des cônes, mais bien des baies ou plutôt des fausses-baies, ne fait pas partie des essences forestières productrices de bois d'œuvre ou de feu. Tout de même, puisqu'il peuple plus ou moins les forêts de cette région de notre pays, ne vaut-il pas la peine de s'en occuper, car à bien des points de vue, tous les arbres de la sylve offrent un intérêt évident et méritent notre attention.

Notre if, évidemment, tous les familiers de la forêt le connaissent et savent le distinguer du sapin (Abies), auquel il ressemble dans une certaine mesure. A distance déjà, on le reconnaît à son port un peu différent et de près, grâce à ses aiguilles d'un vert sombre, dépourvues de lignes blanches à la face inférieure, on voit à qui l'on a affaire. Et l'écorce : elle est en général lisse, faite de secteurs alternativement brun clair et brun rosé.

Dans le bon pays, l'if atteint souvent une taille élevée; pour s'en convaincre, il suffit de rendre visite aux ifs de Chillon, auxquels l'ouvrage « Les beaux arbres du canton de Vaud », consacre une